

Le prix de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 25 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tous abonnements continuent jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 23. — A BRUXELLES, L'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 10 FÉVRIER 1891

LES FRAIS DE JUSTICE

Si on voulait se donner la peine de consulter les professions de foi des candidats depuis vingt ans, on verrait que la plupart réclament la réforme des lois de procédure et surtout la réduction des frais de justice. La cause est d'ores et déjà entendue; et le maintien de l'état de chose actuel n'a guère plus de défenseurs que parmi ceux qui vivent sur les dépouilles des plaideurs. Tout le monde en convient, les frais de justice sont trop élevés; certains vont jusqu'à taxifier fort irrégulièrement des corporations entières d'officiers ministériels, ce qui n'empêche pas que la réforme attendue n'est pas encore votée et ne le sera pas de sitôt.

Pourquoi ? Eh ! mon Dieu ! parce que tel député au lendemain de son élection se trouve aux prises avec de vieilles camaraderies, et souvent en face de personnages influents au point de vue électoral et dont il n'ose pas attaquer les intérêts. Ce n'est pas tout, et il est des motifs plus avouables du maintien de cette coûteuse routine. A vouloir supprimer un abus, réduire quelques frais spéciaux, on risque fort d'ébranler le code de procédure lui-même : le monument est bien vieilli, si on tient à lui donner air et lumière qui sait s'il ne s'écroulera pas. Devant cette perspective on hésite, et on finit par reculer.

Que n'a-t-on pas dit et écrit des protêts et des agissements des huissiers ? Les journaux les plus répandus et les mieux en cour ont mené des campagnes virulentes ; des documents ont été produits et véritables drames judiciaires signalés. Rien n'a abouti parce que d'abord la petite basoche se défend avec une énergie désespérée, et qu'ensuite les plus courageuses initiatives parlementaires se brisent contre la résistance invincible de l'inertie. Pourtant il semble que cette période de somnolence législative touche à sa fin. Un député de l'Aisne, M. Dumontel, estimant avec raison qu'il serait imprudent d'attendre le dépot d'une loi d'ensemble sur la réforme du code de procédure, se contente de réclamer certaines mesures de protection au profit des justiciables. M. Dumontel établit dans son exposé qu'il y a des auxiliaires de la justice remplis d'honnêteté et de droiture, nous le savions déjà, mais que d'autres en revanche justifient amplement les plaintes du public... hélas !

Le député de l'Aisne ajoute qu'il est infiniment rare de découvrir une note d'huissier qui, payée sans taxe, soit conforme au tarif. Il parait que la capitale voit chaque jour des milliers de ces genres; la province, quoique plus privilégiée, semble-t-il, n'est pas sans griefs.

Du reste, il est regrettable de l'avouer, la taxe n'est pas toujours une garantie, et on relève malheureusement à la charge des contribuables des complaisances ou des négligences impardonnables. Pour le principe le juge biffe un chiffre par-ci par-là, mais ce n'est pas le justiciable qui en bénéficie le plus souvent, on lui impose un acte en plus et tout est dit.

M. Dumontel croit devoir apporter à la taxe une sanction nouvelle, il propose « que tout officier ministériel qui aura exigé de son débiteur le paiement d'une note de frais supérieure au tarif soit, condamné à une amende égale à la somme réclamée en trop ».

C'est une véritable pénalité que cette sanction, cependant il est permis de douter de son efficacité; en dehors de cette considération pratique, je me demande s'il vaut bien

la peine de faire une loi spéciale pour empêcher quelques officiers ministériels assez peu scrupuleux pour établir des comptes d'apothicaires.

Cette majoration n'est-elle pas un état de frais mensongers, et le Code ne contient-il pas certain article 405 tout à fait approprié à ce genre d'opération.

Quoi qu'il en soit, le projet de M. Dumontel aura sans doute le résultat d'engager le garde des sceaux à ordonner à ses parquets de veiller sévèrement à l'exécution de la loi, en attendant que la réforme du code de procédure soit applicable.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Quelques réflexions du Soleil, au sujet de la récente discussion parlementaire sur la réglementation du travail.

Les moyens que proposent les socialistes de toute école, et par conséquent M. de Mun, sont l'intervention de l'Etat, les prohibitions, limitations, réglementations inscrites dans les lois. D'où vient malin que l'Etat ne remédie pas au malheur de la nature, du jeu des phénomènes économiques, de tout ce qu'on appelle « la force des choses ».

Voilà la chimère. Les phénomènes économiques sont aussi puissants, irrésistibles, inductibles, une fois en action, que les phénomènes de la nature. Quand arrive l'hiver, avec son cortège de souffrances, est-il possible de multiplier les secours aux malheureux et de ramener partout la charité; mais il n'est pas possible d'assigner le froid par une loi. On n'y songe même pas.

Protéger les ouvriers, c'est une œuvre excellente; mais à condition que la protection soit efficace, et qu'elle ne soit pas un prétexte pour que le malheur continue à se faire.

fait grand bruit est également la ainsi que les notabilités royalistes Nimoises, MM. de Castellau, Daudet.

Le président remercie les principales villes du Midi qui toutes ont envoyé un représentant. Au dernier moment arrive une députation de la jeunesse du Midi. (Applaudissements.)

Le comte d'Haussonville dit : « J'ai le devoir de parler avec une franchise que quelques uns taxeront de maladresse. Mais je ne reculerai pas. L'orateur fait le procès à la République : « La République, dit-il, est-elle devenue astère ? C'est là un sujet délicat que ce sont les républicains qui toujours se calamitent. Jamais nous ne faisons. Quelques-uns de nos gouvernants paraissent être arrivés à la fortune politique. (Rires.)

LA RÉUNION ROYALISTE DE NIMES

Nimes, 9 février. La neige tombe. A de mauvais temps. Beaucoup de personnes des environs sont venues. Les abords de la salle sont assaillis. Il est difficile de pénétrer. Les députés de l'Ardeche ont été absents.

LA SITUATION AU CHILI

La situation au Chili. Les nouvelles de Lima donnent les renseignements suivants sur la situation au Chili, jusqu'au 27 janvier : Le vapeur Impérial est parti de Valparaiso le 25, avec à bord 2,100 hommes pour l'Argentine.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

LES ÉPIDÉMIES DANS LA GARNISON DE BELFORT

Belfort, 9 février. — L'état sanitaire de la garnison laisse beaucoup à désirer, particulièrement au 42e régiment d'infanterie.

Table of stock market data for Paris, including various bonds and shares.

Table of stock market data for Lille, including various bonds and shares.

Table of stock market data for the last hour, including various bonds and shares.

Table of stock market data for the last hour, including various bonds and shares.

Table of stock market data for the last hour, including various bonds and shares.

Table of stock market data for the last hour, including various bonds and shares.